

GT relocalisation des sites parisiens du 21 juin 2023 : un calendrier dans les cartons !!!

Le GT relocalisation des sites parisiens du MASA s'est tenu le mercredi 21 juin 2023 présidé par Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint en présence de Philippe GIGOU, adjoint au sous-directeur de la logistique et du patrimoine, de Karine RAMANANARIVO adjointe au chef du bureau du patrimoine immobilier et de Sébastien FAUGERE adjoint à la Déléguée du soutien aux services SG et DGAL.

La précédente réunion du groupe de travail s'était tenue le 23 septembre 2022. Un nouvel échange sur ce dossier, très impactant pour les agents, de l'administration centrale était donc très attendu ...

1) Varenne : travaux du bâtiment C

Les travaux ont commencé en décembre 2022 et devront être achevés d'ici à la fin de l'année 2023. Les travaux d'aménagements intérieurs sont en cours. Ils sont réalisés dans le même esprit que ceux du bâtiment E avec la création de bureaux d'au moins 4 agents, de bulles de convivialité climatisées et de bulles de confidentialité. A noter également la création d'un escalier assurant la liaison entre les bâtiments C et D.

Restauration des façades :

La restauration des façades donnant sur les cours n°2, 3 et 4 sera engagée début juillet 2023

- Façade cour n°3 / Bâtiment B – 31 jours d'intervention

- de début juillet à fin août,
- Façades cour n°3 / Bâtiment C et C passerelle – 60 jours d'intervention de début juillet à fin septembre,
- Façades cour n°2 / Bâtiment C passerelle et C Villeroy - 74 jours d'intervention de la mi-septembre à fin décembre.

Enfin, la rénovation des cours se poursuivra jusqu'à la fin septembre comme suit :

- Cour n°2 : travaux en cours d'achèvement, réception prévue fin juin début juillet
- Cour n°4 : 45 jours d'intervention
 - Cour-haute / de fin-juin à début août
 - Cour-basse de mi-août à fin septembre
- Cour n°3 : 25 jours d'intervention – début octobre à mi-novembre

La création d'un abri vélo dans la cour n°4-haute est également prévue ainsi que des places disponibles en sous-sol.

Par ailleurs, le remplacement des 69 huisseries du bâtiment C (aile « Villeroy » et « Passerelle ») est programmé avec une fin des travaux prévue pour la fin juillet 2023.

2) Maine : travaux du bâtiment D

Des travaux importants seront engagés sur le site de l'avenue du Maine. Il s'agit, dans un premier temps, de rénover le bâtiment D qui logeait précédemment l'école AgroParisTech désormais installée sur le plateau de Saclay.

306 postes de travail seront créés, répartis en bureaux individuels et bureaux de 4 à 6 personnes, dont 265 pour la Direction générale de l'alimentation (DGAL) ainsi qu'un espace de Coworking/tiers lieux, des salles de réunion, des bulles de confidentialité ainsi que des espaces liés à la fonction de

site de repli (salles de crises DGAL/Ministère),

Conformément à la politique de rationalisation du patrimoine de l'État les autres bâtiments devraient accueillir des structures hors MASA. C'est le cas de l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture) qui s'installera, notamment dans le bâtiment B, dit pavillon de la duchesse et le bâtiment C (préfabriqué) dès le départ des agents du MASA pour le site Varenne. Les autres bâtiments du site feront également l'objet de travaux importants.

- Novembre 2023 à juin 2024 : Phase études
- Juin 2024 : Lancement de l'appel d'offres des marchés de travaux
- Novembre 2024 : Démarrage des travaux
- Décembre 2026 : Réception des travaux

3) Barbet de Jouy : travaux sur l'entrée du site

Le projet concerne le réaménagement de l'entrée du bâtiment avec une séparation des flux pour l'accès en surface et en sous-sol (piétons, vélos, VL) avec une sécurisation accrue, le tout dans un espace végétalisé plus important. Les travaux débuteront en 2024 sans que la date de fin soit précisée à ce stade.

L'autre chantier important concerne le remplacement des 470 huisseries du bâtiment et la rénovation de la toiture côté Sud. Les travaux vont démarrer en septembre 2023 pour une durée de 8 mois environ. Cette opération obligera les agents à dééménager par rotation et pour des durées très courtes le temps du remplacement des huisseries dans leur bureau.

L'installation du chantier nécessitera le transfert du parking vélo au sous-sol.

Enfin la rénovation de la chaufferie Nord sera engagée en juillet pour une mise en service avant la période de chauffe 2023/2024.

4) Vaugirard : point final sur les déménagements suite à la relocalisation des bureaux liée à la diminution de la surface utilisée par le MASA.

Des « micros » travaux ont été menés pour permettre la rationalisation et la création de nouveaux espaces de travail. Ils concernaient principalement des travaux de cloisonnements et de décloisonnements, la création d'une salle de réunion au RDC, de bulles de confidentialité et d'espaces de convivialité ainsi que le réaménagement de la salle de crise de la DGAL.

La CFDT tient à souligner le professionnalisme et la qualité du pilotage, par la sous-direction de la logistique et du patrimoine (SDLP), de ces travaux gigantesques engagés en 2021 avec la rénovation du bâtiment E de Varenne qui avait suivi celle du bâtiment D. A souligner également la constance de la SDLP dans l'information des agents relative à l'avancée des travaux et aux nuisances attendues.

Si cette réunion du GT relocalisation a apporté beaucoup d'informations sur les travaux stricto sensu il n'en va pas de même pour la relocalisation des agents, notamment ceux du Service du numérique (SNUM), qui sont actuellement à Maine et qui devraient déménager possiblement à la fin de l'année 2023. En effet, les organisations syndicales présentes ont compris que les arbitrages sur « le qui allait où » n'était pas encore rendus. Ils devraient l'être au mois de septembre prochain permettant de passer à la phase de micro zoning. Si le volet déménagement est un temps important dans le déroulé des opérations la mise en œuvre de la relocalisation des agents dans les bureaux via les micro-zoning est cruciale. S'il est un fait que la SDLP est tenue par les directives gouvernementales portées par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), qui visent à densifier l'occupation des bâtiments, il n'en reste pas moins que ce sont, in fine, les agents qui auront à vivre leur quotidien dans des bureaux à 4, voire à 6 occupants. De fait, le projet de relocalisation des agents doit tenir compte, non seulement de la cohérence

de l'organisation des espaces de nature à faciliter les échanges entre les différentes entités au sein des services, mais, également, de la prise en considération des souhaits des agents dans le partage des espaces avec leurs collègues.

Pour la CFDT il ne s'agit pas d'un jeu de Tétris qui viserait à remplir les cases. Cette opération de relocalisation est aussi, et peut être surtout, une action de management du niveau de la direction et de l'encadrement intermédiaire. Cela implique une réflexion en amont de nature à créer les conditions nécessaires à l'appropriation par les agents de leur nouvel environnement de travail. Cette réflexion doit également intégrer une approche globale des conditions de travail de nature, notamment, à envisager une extension du télétravail en lien avec la temporalité de l'occupation des bureaux. La prochaine réunion du GT devrait se tenir au mois de septembre prochain. La CFDT demande à ce que l'ordre du jour prévoit non seulement la présentation des micro-zoning et un calendrier des déménagements mais, également, la présentation d'un plan d'accompagnement incluant la forte mobilisation des personnels encadrants.

Voir [ICI](#) le diaporama présenté en séance par la SDLP